

N° 7881¹⁰

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 29 mars 2013
relative à l'organisation judiciaire aux fins :**

- 1° de transposition de la directive (UE) 2019/884 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 modifiant la décision-cadre 2009/315/JAI du Conseil en ce qui concerne les échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers ainsi que le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), et remplaçant la décision 2009/316/JAI du Conseil ;**
- 2° de mise en oeuvre du règlement (UE) 2019/816 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 portant création d'un système centralisé permettant d'identifier les Etats membres détenant des informations relatives aux condamnations concernant des ressortissants de pays tiers et des apatrides (ECRIS-TCN), qui vise à compléter le système européen d'information sur les casiers judiciaires, et modifiant le règlement (UE) 2018/1726**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU PARQUET DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

(7.3.2025)

Suivant transmis du 30 janvier 2025, Madame le Procureur général d'Etat a soumis à l'avis du soussigné le projet sous rubrique.

Dans la mesure où ce projet d'amendements tient compte des observations et oppositions formelles formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 14 novembre 2023, le soussigné n'a pas d'observations à formuler.

Luxembourg, le 7 mars 2025

Georges OSWALD
Procureur d'Etat

